



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## récupération

Question écrite n° 47091

### Texte de la question

M. Jean-Michel Couve souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les problèmes de trésorerie qu'entraîne pour certaines entreprises artisanales, la mise en application du taux réduit de TVA sur les travaux réalisés dans des logements de plus de deux ans. En effet, du fait que ces entreprises payent sur leurs achats le taux normal, le dispositif génère pour elles un crédit de TVA dont le remboursement par l'Etat ne peut être demandé qu'après le dépôt de leur déclaration annuelle. Beaucoup d'entre elles n'ont pas une trésorerie qui leur permette de patienter aussi longtemps. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre aux problèmes rencontrés par les artisans.

### Texte de la réponse

L'application du taux réduit de la TVA aux travaux portant sur les locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans crée une différence de taux entre la TVA collectée et la TVA déductible susceptible de rendre un certain nombre d'entreprises du secteur du bâtiment créditrices. Les mesures déjà prises pour accélérer le traitement des demandes de remboursement permettent aujourd'hui d'instruire la majorité des dossiers de remboursement dans un délai moyen de cinq semaines à compter de leur dépôt. L'administration fiscale s'attache donc à instruire ces demandes dans les plus brefs délais, tout en évitant des restitutions erronées. S'agissant des difficultés spécifiques rencontrées par les petites entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition, la loi de finances 2000 donne la possibilité aux redevables, sous certaines conditions, de moduler à la baisse leurs acomptes trimestriels et d'imputer sur lesdits acomptes la taxe déductible afférente aux immobilisations. Le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre cette disposition dès l'acompte exigible en décembre 1999.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Couve](#)

**Circonscription :** Var (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47091

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 2000, page 3191

**Réponse publiée le :** 15 janvier 2001, page 298